

La directrice générale souhaite « réfléchir à l'évolution » du projet de partenariat avec Saputo/l'Impact :

## **C'est tout réfléchi ! La directrice générale du collège doit mettre fin à ce projet !**

Le mercredi 15 février, le SPCMV recevait la réponse de la directrice générale du cégep à la demande que les enseignant-e-s réuni-e-s en Assemblée générale le 8 février dernier lui avait faite, à savoir qu'elle confirme par lettre qu'elle se retirait du projet de partenariat avec l'Impact et qu'elle mettait fin à toute négociation en ce sens. Nous reproduisons l'intégralité de sa lettre à la page 3. Loin d'annoncer son retrait des négociations avec l'Impact, la directrice générale écrit qu'elle souhaite « prendre le temps de réfléchir à l'évolution de ce projet ». Voilà pour le fond. Sur la forme, elle « accepte difficilement » la « façon de faire » de notre Assemblée générale qui, dit-elle, lui lance un « ultimatum » alors qu'elle fait preuve de sa « transparence habituelle ».

Il est pour le moins étonnant que notre directrice générale réagisse de la sorte à une demande légitime de notre Assemblée générale, qui ne fait que réitérer la position des enseignant-e-s contre un projet qui compromet l'avenir même de notre institution. Depuis maintenant plus d'une année, les enseignant-e-s lui ont signifié leur position sur toutes les tribunes et sur tous les tons, au Conseil d'administration, par des manifestations et par deux pétitions déposées à six mois d'intervalle. Si l'Assemblée générale doit aujourd'hui utiliser des moyens plus « lourds »

pour se faire entendre, c'est à la directrice générale d'en porter toute la responsabilité. C'est une chose que d'« entendre les préoccupations des enseignant-e-s », mais c'en est une autre d'en tenir compte dans les faits.

L'Assemblée générale a clairement exprimé sa volonté d'en finir avec cette « histoire », qui accapare une (trop) large part de ses énergies depuis plus d'une année, au détriment d'autres dossiers importants.

Mais que la directrice générale le comprenne bien : les enseignant-e-s se battront jusqu'au bout pour empêcher la multinationale Saputo de s'emparer de notre institution publique pour y installer son équipe professionnelle de soccer.

Ainsi, au terme d'une sérieuse discussion portant sur les actions à entreprendre dans l'éventualité où la directrice générale persisterait à défendre ce projet de partenariat, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité une proposition qui l'engage à débattre, lors de sa prochaine rencontre régulière ou à l'occasion d'une réunion spéciale, d'une proposition exigeant sa démission.

« Le mépris n'aura qu'un temps », disait le cinéaste Arthur Lamothe. Pour l'assemblée générale des enseignant-e-s, le temps du mépris est maintenant terminé. Cela suffit.

## **Un autre partenariat privé du Cégep soulève de graves questions.**

Comme nous le savons toutes et tous, le Cégep Marie-Victorin n'est pas en mal d'initiatives : si les partenariats locaux et internationaux, ententes de services et tutti quanti sont le pain et le beurre des administrations de cégep partout dans le réseau, notre institution ne fait pas exception à la règle, bien au contraire.

### **Savoir choisir ses partenaires**

De manière générale, dans la vie comme en affaires, il est important de bien savoir choisir ses partenaires. Il en est de même pour les institutions, qui cherchent évidemment à se trouver associées à des organisations dont la réputation

*suite à la page 4*

# Sans point ni coup sûr... ou presque !

Sébastien Despelteau  
Science politique  
Département des sciences sociales

## J'aime le baseball.

Du double jeu au retrait sur trois prises, du frappeur désigné au lanceur de relève, de l'amorti au but volé, en passant par le grand chelem, ses neuf manches, son lexique, autant sinon plus que ses matchs, m'ont toujours fasciné. Mais depuis le départ des Expos de Montréal, mon intérêt pour le sport a décliné...

## J'aime le cégep.

Ses étudiants, ses profs, son milieu et ceux et celles qui œuvrent dans l'ombre ou qui en assurent l'administration me sont chers. Mais depuis le projet de collaboration avec l'Impact de Montréal, ma confiance envers la direction générale de cette institution a été profondément ébranlée...

L'Impact et Saputo auront réussi là où les Expos ont échoué : faire appel à des biens et deniers publics afin de s'offrir un terrain de jeu. Depuis les années 1990, qu'ils s'agisse de baseball, de hockey, de basketball... tous les sports professionnels nord-américains, face à l'inflation gigantesque des salaires des joueurs, ont tenté de faire payer leurs nouveaux stades, arénas et autres amphithéâtres par les municipalités et gouvernements, en bref par des fonds publics. À maintes reprises, ils y sont parvenus.

À défaut d'avoir aidé une équipe de baseball montréalaise, les élus investissent encore et encore dans les « installations sportives », pour reprendre une expression chère à la novlangue politique. Québec et Laval pourront compter sur la générosité du gouvernement Charest et bientôt accueillir des équipes professionnelles de hockey. Montréal n'est pas en reste : les libéraux paient 23 millions pour l'agrandissement du stade Saputo en vue de l'entrée de l'Impact en Major League Soccer.

Du pain et des jeux, des recettes pour quelques-uns, des factures et des dettes pour le reste !

L'Impact et Saputo peuvent aussi compter sur la générosité de Marie-Victorin : en échange d'un nouveau pavillon, ces « nouveaux partenaires d'affaires » s'approprient des terrains de jeu, se négocient des plages horaires privilégiées, obtiennent la permission d'afficher des publicités, etc. Il est à se demander si leur sport est bien le soccer, car c'est au baseball que se déploient double jeu, but volé et autre grand chelem. En vérité, la première manche ne s'est-elle pas amorcée dès lors que le nouveau complexe sportif s'est doté d'une surface de jeu aux normes de la FIFA ? De balle rapide en balle papillon, « notre » équipe n'a pas fait pas le poids, sauf en de rares occasions, mais sans réels points produits...

Vraiment, un match quasi-parfait...

...mais au moment d'écrire ces lignes, nous apprenons que le MELS n'accordera pas la subvention de 4 millions pour la réalisation du projet !

Au baseball, un vieil adage nous rappelle que « c'est pas fini tant que c'est pas fini » !



Le 15 février 2012

M. François Parent  
Président  
Syndicat des professeurs du Cégep Marie-Victorin

Monsieur,

Le 8 février dernier, je recevais une lettre de votre part m'informant de la proposition suivante adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée générale du syndicat des professeurs :

« Que l'Assemblée générale **exige** de la Direction générale du cégep dans les cinq jours ouvrables une lettre confirmant son retrait du projet de partenariat avec l'Académie de l'Impact et l'arrêt définitif de toute négociation en ce sens avec l'Impact, leurs représentants et leurs partenaires. »

On peut facilement imaginer le tollé de protestations si la direction avait déjà utilisé de tels ultimatums envers vous dans le passé et nous acceptons difficilement cette façon de faire compte tenu de notre transparence habituelle dans la diffusion de l'information sur les projets de développement de notre cégep, notamment le projet de l'Académie de l'Impact.

Nous comprenons que le délai exigé de réponse de cinq jours reflète le souhait chez vos membres de connaître rapidement l'état de ce projet qui les préoccupe depuis plusieurs mois déjà. Cependant, comme à notre habitude, nous souhaitons prendre le temps de réfléchir à l'évolution de ce projet à la suite de la récente décision de notre Ministère de ne pas accorder la subvention demandée par notre collègue. De plus, nous devons faire entériner toute décision éventuelle par notre Conseil d'administration qui constitue l'instance de gouvernance institutionnelle de notre collègue, celui-ci devant reprendre ses travaux ajournés le 1<sup>er</sup> mars prochain.

Soyez assuré M Parent que vous serez informé de même que les autres membres de notre communauté du sort de ce projet dans le meilleur délai.

La directrice générale,

Nicole Rouillier

*suite de la page 1*

est impeccable – c’est le cas également pour Marie-Victorin, naturellement. Or, *Le Devoir* nous apprenait le 25 janvier dernier que le Cégep a été impliqué dans la tentative – infructueuse pour le moment – du Collège Harrington du Canada (Harrington College of Canada - HCC) d’obtenir une licence pour offrir des programmes de niveau collégial à ses étudiants (au masculin puisqu’il ne s’agit que de garçons). Le Cégep avait pour mission de superviser et encadrer l’implantation des programmes de Sciences de la nature et de Sciences humaines au HCC, avec l’aval du MELS bien évidemment. Le partenariat s’est étendu sur environ deux ans, de l’été 2009 à l’été 2011.

Qui est donc ce partenaire jusqu’à tout récemment inconnu de la communauté du Cégep? Le Harrington College of Canada est une institution privée d’enseignement secondaire et collégial spécialisée dans la formation de joueurs de hockey d’élite. Elle recrute ses étudiants partout dans le monde parmi les jeunes fortunés qui souhaitent apprendre le hockey au pays qui l’a vu naître. Fortuné, il faut l’être en effet pour étudier au HCC, les frais de scolarité étant d’un minimum de 15 000 \$ par année – n’incluant pas les frais d’hébergement et les différents services « offerts » aux étudiants (qui font monter la facture, parfois jusqu’à 35 000 \$ par année), ni l’équipement de hockey, qui en soi coûte une petite fortune, ne serait-ce qu’en bâtons brisés. Plus de la moitié des étudiants du HCC provient de l’étranger (États-Unis, Europe, Australie, et même Japon), l’autre moitié du Canada. Plusieurs doivent suivre un cours d’immersion linguistique (en anglais) avant ou pendant leurs études. Quelle que soit leur nationalité, le HCC se donne pour mission de fournir une éducation de première qualité à ses joueurs-étudiants, tant au niveau académique qu’au niveau du hockey.

### **Un diplôme dispendieux pour les parents – et l’État!**

Le HCC offrait déjà un programme intensif hockey-études au niveau secondaire depuis 2005-2006 lorsque la Direction de l’établissement a décidé d’élargir son offre de services et de mettre sur pied une équipe de hockey de niveau collégial : ce qui impliquait évidemment qu’on y dispense de l’enseignement de niveau collégial. Comme le HCC ne disposait pas à l’interne des ressources pour le faire lui-même, une entente fut signée avec Cégep à distance, qui se révéla malheureusement insuffisante pour répondre à l’ensemble des besoins du HCC en matière de formation collégiale, Cégep à distance n’offrant, comble d’ironie, pas assez de cours en anglais pour les besoins du HCC. Résumons : le « Collège » privé fait suivre à ses « étudiants » les cours d’une institution publique, Cégep à distance, et prétend offrir de la formation académique. Il leur vend cette formation, qui normalement coûte de 90 \$ à 135 \$ par cours par session, pour un montant allant de 15 000 \$ à 35 000 \$. La chose est quand même incroyable ! Nonobstant toute entente intervenue avec Cégep à distance, cette situation est inacceptable : une institution publique financée par les taxes et impôts de la collectivité est mobilisée pour permettre à quelques individus de s’enrichir en prétendant fournir de l’enseignement – qu’ils ne font que revendre à très fort prix !

C’est à partir du moment où la situation a commencé à apparaître aux yeux du MELS telle qu’elle est en réalité (c’est-à-dire inacceptable) que le Cégep Marie-Victorin a été impliqué dans l’ambitieuse entreprise de mettre sur pied un programme de niveau collégial au Harrington College, celui-ci étant pratiquement démuné de ressources et d’expérience pertinentes. L’article du *Devoir* nous apprend que le HCC a alors – en 2009 – négocié « un partenariat avec le Cégep Marie-Victorin, qui devait superviser et s’assurer de la conformité des cours du DEC, ce qu’il a fait pendant deux ans, jusqu’à l’été 2011. » (Le *Devoir*, 25 janvier 2012, « Le Collège de hockey d’Oka dans le pétrin »). Ce qui fut fait. Pour le moment, le Collège Harrington est aux prises avec des poursuites judiciaires de parents qui se plaignent de la piètre qualité des services fournis, ainsi qu’avec des problèmes financiers graves qui menacent sa pérennité.

### **Une myriade de problèmes**

L’article du *Devoir*, encore plus dévastateur que son titre ne le laisse entendre, nous explique que les problèmes abondent au HCC, à différents niveaux. On y apprend entre autres que Harrington College « dispense une formation scolaire médiocre et enfreint la Loi sur l’enseignement privé depuis des années » et que « l’établissement n’aurait toujours pas de bibliothèque ni de laboratoire approuvé pour l’enseignement des sciences » (Ibid.). Comment alors pourrait-il offrir des programmes de niveau collégial en Sciences de la nature et en Sciences humaines? L’article rapporte par ailleurs le témoignage d’une mère qui dénonce des conditions sanitaires douteuses ; la journaliste parle de « contrats et frais abusifs » comportant des « éléments mensongers » et « illégaux », de non-respect des programmes... la liste est longue.

Il est non seulement notre droit, mais pensons-nous notre devoir, de poser quelques questions. Que vaut la formation offerte au Collège Harrington au point de vue académique? Quelles y sont les conditions d’étude? Quel est le niveau de probité de son administration? Quel est l’intérêt d’un cégep comme le nôtre à contribuer à une telle aventure? Pourquoi utiliser les ressources publiques du cégep et du réseau collégial au profit du privé? Pourquoi n’avoir consulté personne avant de se lancer dans un partenariat avec un Collège dont l’histoire était déjà tumultueuse longtemps déjà avant la mise sur pied des « programmes » de niveau collégial?

C’est bien là le pire dans cette histoire du point de vue qui est le nôtre, celui de Marie-Victorin, et en particulier de ses enseignantes et enseignants : l’absence évidente de transparence de la Direction dans le dossier. Le Conseil d’administration lui-même n’a jamais été saisi de la question, vérification faite dans les procès-verbaux des réunions du CA depuis le début de 2007. Aucun article officiel dans le MédiaVic ou l’InfoCMV pour annoncer cette entente de services. Un cadre du Cégep nous confiait même candidement avoir appris l’existence du partenariat entre HCC et Marie-Victorin par l’entremise des articles du *Devoir*, « comme tout le monde » - soit deux ans et demi après le fait !

La situation est d’autant plus problématique si on considère que, suite à la débandade des écoles juives, un membre du Conseil d’administration a formellement demandé « que le comité exécutif fasse une démarche [sic] d’analyse des partenariats du Collège qui pourraient comporter des risques médiatiques » (PV de la 151<sup>e</sup> séance du Conseil d’administration du Cégep). Le Collège a obtempéré, allant même jusqu’à fournir en avril 2010 une liste prétendue complète « des partenariats de toutes les Directions du Collège et leurs impacts sur le financement du Collège » (PV de la 152<sup>e</sup> séance du Conseil d’administration), liste sur laquelle figurent d’ailleurs les noms des écoles juives avec lesquelles le Cégep avait des ententes à l’époque. Or, bien qu’il ait été en place depuis l’été précédent (2009), nulle part il n’est fait mention, dans le document fourni par la Direction, du partenariat avec le Collège Harrington, qui défraie aujourd’hui la manchette pour de très mauvaises raisons.

Ceci nous force à nous poser de profondes questions sur la manière dont les décisions sont prises à Marie-Victorin, ainsi que sur les efforts réels fournis par la Direction pour doter la communauté de toute l’information pertinente à laquelle elle a droit au sujet du développement du Cégep, de ses principes et de ses choix.

La décision de la Direction de contribuer à la mise sur pied de programmes collégiaux dans un établissement privé peu outillé pour parvenir à offrir une éducation de qualité va radicalement à l’encontre de ce pour quoi nous militons : une éducation gratuite et de qualité pour toutes et tous. Pourquoi les ressources publiques et limitées du Collège et du réseau collégial devraient-elles servir les intérêts privés d’une école-entreprise qui vend le double mirage d’une carrière professionnelle au hockey et d’une formation académique de qualité - à très gros prix ! – alors que les besoins du système public sont immenses, criants et urgents? C’est là un choix politique avec lequel nous sommes en désaccord et que nous ne pouvons que condamner.

Nous oserions espérer que les premiers partenaires de la direction du Cégep soient les enseignantes et les enseignants; malheureusement, au vu des actions de la Direction au fil des derniers mois et des dernières années, dans ce dossier comme dans d’autres, nous sommes en droit d’en douter. La confiance et la collaboration impliquent du respect et de la transparence de la part des partenaires : il semble que notre Direction mette en pratique ces principes plus rigoureusement lorsqu’il s’agit de ses « partenaires » externes, privés ou commerciaux que lorsqu’il s’agit de ses « partenaires » enseignants.

## **Les coupures continuent !**

Après avoir subi une compression de 300 000 \$ en mai 2011, ainsi qu’une coupure additionnel le de 400 000 \$ qui s’est ajoutée en septembre 2011, pour un total de 700 000 \$ pour l’année 2011-2012, le Collège doit encore en subir une autre de 300 000 \$ en 2012-2013, comme le prévoyait le budget de M. Bachand de 2010. Les syndicats des employé(e)s du Collège ont été invités à une rencontre spéciale le 13 février dernier par la Direction générale, afin de nous sensibiliser aux répercussions concrètes de ces coupures.

Évidemment, il s’agit d’une très mauvaise nouvelle pour le Collège, en particulier pour nos collègues professionnel(le)s et pour les employé(e)s de soutien qui seront les premiers touchés par ces compressions. Les professeur(e)s et les étudiant(e)s ne seront pas directement affecté(e)s, mais il est certain qu’une réduction des effectifs du personnel de soutien et des professionnel(le)s – que ce soit par attrition ou par quelque mécanisme que ce soit – aura des répercussions sur notre travail et sur les conditions d’étude des étudiant(e)s. Même si le nombre de profs n’est pas réduit, il n’en reste pas moins que le fait d’avoir moins d’employé(e)s à la bibliothèque, moins d’appareils, moins de personnel à l’audiovisuel, etc. se répercutera sur notre tâche et sur les services dont nous et les étudiant(e)s bénéficions.

La Direction a demandé aux différents syndicats de lui faire des suggestions pour amoindrir les effets de ces compressions. En toute solidarité pour la cause des employé(e)s du Cégep, nous pensons que la Direction devrait, comme d’autres Directions l’ont déjà fait, signifier au MELS qu’elle n’accepte pas ces compressions, et n’acceptera pas de compressions additionnelles à un financement qui lui permet tout juste de boucler le budget. Dans nos rêves les plus fous, les directrices et directeurs du Cégep se joindraient à nous et viendraient manifester leur appui au réseau collégial ainsi que leur désir de voir les budgets de financement bonifiés pour les cégeps, et le réseau de l’éducation dans son ensemble.

Nous rêvons, mais devons convenir que dans les faits une telle chose ne se produira malheureusement pas. Ce sera donc aux syndiqué(e) du Cégep de mener encore une fois la lutte et d’exiger que le MELS finance adéquatement notre institution et tous les autres collèges. D’ici là, nous espérons que les compressions n’aient pas trop d’effets délétères sur les professionnel(le)s, le personnel de soutien, et par extension sur l’ensemble de la communauté de Marie-Victorin.

## L'Impact prend ses quartiers au CAPCE : Un groupe d'étudiant-e-s privés de leur cours de soccer parce que les joueurs de l'Impact occupent le terrain !

Le 2 février dernier, deux membres de l'exécutif du SPCMV ont été témoins d'une situation qui en dit long sur ce qui attend la communauté collégiale si jamais la direction générale persistait dans sa volonté d'imposer son projet de partenariat avec l'Impact malgré l'opposition des enseignant-e-s et des étudiant-e-s. Une situation qui confirme ce dont une source sûre dans le milieu du soccer au Québec nous avait mis en garde dès le début de cette saga : quand l'Impact « débarque » quelque part, c'est pour prendre toute la place.

Imaginez la scène : à 10 h 10, des étudiant-e-s, vêtu-e-s de leur équipement, se présentent au cours de soccer prévu à leur horaire. Leur enseignant, les informe qu'ils et elles ne pourront pas avoir leur cours pratique puisque les trois terrains de soccer ont été réquisitionnés par l'Impact de Montréal. Notre collègue les retiendra une trentaine de minutes pour leur présenter le plan de cours et le reste du cours sera annulé.

Et pourtant, notre collègue avait dès la semaine précédente saisi le SPCMV et M. Michel Vincent, de la direction des études, de cette demande qui lui avait été faite pour qu'il cède le terrain de soccer prévu pour son cours. On lui demandait de donner son cours au gymnase, ce qu'il a refusé non seulement par principe, mais aussi parce que la pratique de mouvements de pied avec un ballon dans un gymnase comporte des risques importants de blessures, surtout pour des étudiant-e-s de niveau 1, ce qui était le cas de ce groupe.

Selon notre collègue, M. Vincent a tenté en vain d'arriver à un compromis avec l'Impact. Ainsi, on a demandé à l'Impact d'utiliser deux terrains sur trois pour permettre aux étudiant-e-s d'avoir leur cours. Rien à faire : l'Impact n'a pas voulu bouger d'un pouce.

Un des entraîneurs de l'Impact s'est présenté en disant qu'il était « dommage » que le cours doive être annulé. (Dommage ? C'est inadmissible !) Avec toute la suffisance de celui qui se considère être sur SON terrain, il a voulu justifier les agissements de l'Impact en disant que puisque ce partenariat est « unique au Canada », il allait falloir s'accommoder des inconvénients...

Mais puisque, comme vous le savez sans doute, l'Impact a vraiment à cœur de développer le soccer chez les jeunes, il a proposé aux étudiant-e-s, en lieu et place de leur cours de soccer de... s'asseoir dans les estrades pour regarder les joueurs professionnels de l'Impact pratiquer ! Est-ce là un exemple de ce que l'Impact appelle « développer le goût du soccer chez les jeunes du Québec »...!?!

Le SPCMV a aussitôt rencontré Mme Marie Blain, de la direction des études, pour lui faire part des faits constatés. Le syndicat a par la suite été informé lors d'une rencontre informelle que la direction des études allait, suite à cet événement, entreprendre les démarches nécessaires auprès du CAPCE pour

que l'accès prioritaire des étudiant-e-s aux plateaux sportifs soit respecté. Bien, mais il demeure que cet événement nous en révèle beaucoup sur la véritable nature du « partenaire » avec lequel la direction du collège voudrait associer notre cégep.

Le SPCMV a aussi informé le MELS de cette situation, qui contrevient clairement à l'article 6.01 de la Loi sur les collèges qui stipule que si un cégep peut louer ses installations à des tiers, les étudiants à temps plein doivent toutefois avoir la priorité d'accès en tout temps. Le Syndicat étudiant a aussi été saisi pour qu'il puisse faire valoir le droit des étudiant-e-s à l'éducation.

### Saputo : un véritable « prédateur du bien public »

Cet événement, loin d'être anecdotique, est au contraire très révélateur de la dynamique qui se développe actuellement à la faveur des diverses manœuvres de l'Impact de Montréal pour s'« installer » sur notre campus. De plus en plus de membres de la communauté collégiale réalisent que derrière son beau discours sur la « mission éducative de l'Académie de l'Impact », Joey Saputo, président et propriétaire de l'Impact, ne vise qu'une seule chose : s'accaparer les terrains de notre institution publique et de grands pans du CAPCE, une infrastructure financée par des fonds publics qui devait répondre aux besoins de la communauté collégiale et du quartier environnant, pour installer à peu de frais son équipe professionnelle de soccer.

Que celles et ceux qui doutent encore de la véritable nature de cette entreprise considèrent les deux autres faits suivants. Dans sa lettre du 20 janvier 2012, faisant partie intégrante du projet de protocole d'entente envoyé aux membres du CA, Joey Saputo annonçait que « l'objectif de l'Académie est de pouvoir utiliser le terrain au complet au moins trois jours sur cinq. » Mais puisqu'une telle clause serait clairement incompatible avec les obligations légales du collège de garantir l'accès prioritaire des terrains de soccer aux étudiant-e-s, la direction générale a fait retirer cette phrase « compromettante » d'une nouvelle version du protocole déposé au CA le 1<sup>er</sup> février.

Concédonc qu'on ne peut pas reprocher à Saputo de manquer de transparence... Il veut 60 % de nos terrains intérieurs pour entraîner ses futurs joueurs d'élite et c'est ce qu'il demande. Le fait que la direction ait exigé le retrait de cette phrase ne change rien à l'affaire : en écrivant cette phrase, Saputo nous révélait ses véritables intentions. Tout comme la mante religieuse, il est fin prêt à dévorer sa « partenaire » avant même que l'encre n'ait séché au bas du contrat de mariage...

Autre élément qui devrait faire réfléchir celles et ceux qui doutent encore que nous ayons affaire à un « prédateur du bien public » déguisé en « bienfaiteur des jeunes » : dans sa lettre du 28 septembre 2011, le même Joey Saputo écrivait : « L'Académie souhaite pouvoir conclure des ententes de partenariat et de visibilité avec d'autres entreprises, mais s'engage à obtenir

l'autorisation préalable du Cégep dans le cas où ladite visibilité implique la propriété du Collège. » Ce « souhait » s'est matérialisé dans le projet de protocole sous la forme juridique suivante : « 6c) Application de la réglementation du CÉGEP aux lieux loués au Bail

L'ACADÉMIE devra respecter la réglementation en vigueur et applicable sur le site du CÉGEP en ce qui concerne l'affichage, l'aspect extérieur, la signalisation, le stationnement et généralement, toute réglementation nécessaire afin d'assurer l'harmonie et la sécurité des lieux et du site en général. Toutefois, à l'intérieur de son pavillon, l'ACADÉMIE pourra établir ses propres règlements, mais devra en remettre une copie au CÉGEP aux fins d'information. Enfin, tout logo, affiche ou enseigne publicitaire devra recevoir l'approbation préalable et écrite du CÉGEP peu importe l'endroit extérieur où ils seront placés et pour quelle durée ils le seront. ( souligné par nous ) »

Qu'est-ce que cela annonce ? Que Saputo a clairement l'intention de demander à la direction du cégep de l'autoriser à afficher de la publicité pour assurer la « visibilité » de ses « partenaires », parmi lesquels on compte Vidéotron, Uniprix, la Banque de Montréal et ... Saputo... Mais n'est-il pas rassurant de savoir qu'il demandera la permission au cégep ? Que celles et ceux qui croient que la direction refusera que M. Saputo puisse afficher la publicité de ses « partenaires » sur les murs de « son » Académie, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sur les clôtures de « ses » terrains lisent bien ceci : un amendement présenté par nos représentants au CA du 1<sup>er</sup> février dernier, qui visait précisément à ce que le protocole INTERDISE clairement toute forme de publicité commerciale, a été... battu par un vote de 10 voix contre quatre, soit celles des représentant-e-s des enseignants et des étudiants. La représentante des universités, issue des HEC, y est allée d'un vibrant plaidoyer à la défense de la publicité dans notre cégep, ne laissant aucun doute quant à l'appui sans réserve qu'elle donnerait aux éventuelles demandes de Saputo. Et notre Direction ? Elle a dit que l'amendement n'était « pas nécessaire » puisque le cégep allait « revoir sa politique sur l'affichage », actuellement muette sur la question de la publicité commerciale... Ainsi donc, plutôt que de se positionner clairement contre la menace de voir apparaître de l'affichage de publicité commerciale sur notre campus, la direction générale tergiverse et laisse grande ouverte la porte à Saputo et ses « partenaires ». Est-ce là l'attitude attendue de la part de la directrice générale d'une institution publique d'enseignement ?

Tous ces faits montrent on ne peut plus clairement que la lutte que nous menons actuellement contre le « prédateur Saputo » est cruciale pour l'avenir de notre institution. S'opposer au projet de partenariat avec l'Impact, c'est, maintenant plus que jamais, DÉFENDRE NOTRE CÉGEP ! C'est pourquoi l'assemblée générale du SPCMV a demandé à la directrice générale, Madame Nicole Rouillier, de mettre fin immédiatement aux négociations avec l'Impact de Montréal et d'abandonner définitivement ce projet de partenariat privé.

SAPUTO, BAS LES PATTES !

TU NE NOUS PRENDRAS PAS NOTRE CÉGEP !

Syndicat des professeurs du collège Marie-Victorin - BIS Vol. 20, no 3





## Importante victoire à la défense de notre cégep public: Le MELS refuse de subventionner le projet de l'Impact/ Saputo !

Le 30 janvier dernier, nous avons appris que le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) avait pris la décision de ne pas accorder les \$4 millions de fonds publics que le cégep Marie-Victorin et l'Impact de Montréal, l'équipe professionnelle de soccer propriété de l'entreprise multimilliardaire Saputo, demandaient pour réaliser leur projet de partenariat privé visant à installer l'« Académie de développement de l'Impact » sur les terrains du cégep, au détriment de la communauté de Montréal-Nord et de la communauté collégiale. Ainsi donc, les fonctionnaires du MELS n'ont visiblement pas été dupés par cette véritable tentative de détournement de fonds publics. La ministre de l'Éducation Line Beauchamp semble aussi avoir estimé qu'elle se serait retrouvée dans une position politique plutôt vulnérable si elle avait donné son aval à cette demande de subvention. Cette annonce constitue une importante victoire pour les enseignant-e-s et les étudiant-e-s qui se battent depuis plus d'un an pour défendre de l'intégrité et de l'indépendance de notre institution publique d'enseignement contre un projet qui l'associerait pour les 25 prochaines années à un « partenaire » privé qui ne partage ni les mêmes finalités et ni les mêmes intérêts.

de l'impact et entériné par la majorité des membres du conseil d'administration malgré l'opposition des enseignant-e-s et des étudiant-e-s, prévoit en effet qu'« en cas de réduction du montant de la subvention accordée au CÉGEP par rapport au montant initialement demandé, les parties devront revoir les modalités financières du protocole d'entente et, le cas échéant, les parties devront évaluer si le PROJET est toujours réalisable et à quelles conditions à la suite du montant de subvention moindre, étant entendu que le CÉGEP ne supportera aucun coût lié au PROJET. » On précise de plus qu'advenant un « désaccord » sur un nouveau montage financier, le protocole d'entente deviendrait nul et non avenu.

Cela signifie que le « partenaire » l'impact de Montréal (lire Saputo) pourrait maintenant décider d'allonger les \$4 millions manquants pour que le projet puisse se réaliser. Si une telle éventualité devait s'avérer, la nature toute crue de ce projet, qui était jusqu'ici « enrobé » d'une éventuelle caution du MELS, se révélerait au grand jour : la multinationale Saputo qui veut installer son équipe professionnelle de soccer sur notre campus pour les 25 prochaines années et ainsi s'accaparer notre bien public.

Mais gagner une bataille ne veut pas dire gagner la guerre. Le protocole d'entente de principe négocié entre la direction du collège et Joey Saputo, président et propriétaire

Est-ce à cette « évolution » que souhaite « réfléchir » la directrice générale de notre cégep ?



# La véritable nature de la « business » Saputo/Impact/ Académie révélée au grand jour

Charles Lemieux

Estrade de presse installée sur le terrain de soccer intérieur du CAPCE, logos commerciaux des « partenaires » de l'Impact bien en vue, vestons et cravates.... ça sentait la « business » au CAPCE en ce vendredi 3 février dernier au matin, alors que l'Impact avait convoqué les journalistes pour annoncer que le Fonds de solidarité FTQ investira 7,5 millions de dollars dans l'Impact. Pas de grand discours démagogique sur la « réussite des garçons » ou sur la « mission éducative de l'Académie de l'Impact ». Ni même un seul mot pour le cégep Marie-Victorin... Joey Saputo, président et propriétaire de l'Impact, et Yvon Bolduc, président et chef de la direction du Fonds de solidarité FTQ, sont allés droit au but : « C'est sûr qu'avec le Fonds, on s'ouvre une porte sur le Québec Inc. » de déclarer Joey Saputo, avec l'enthousiasme propre aux gens d'affaires qui espèrent faire une bonne affaire. « On aime ce qu'on voit. (...) Ça va être profitable. On est convaincus que la valeur de la franchise de l'Impact va continuer d'augmenter et ça, c'est une bonne nouvelle pour tous nos actionnaires », de renchérir le président du Fonds FTQ.

Nous pourrions discuter longtemps ici de la transformation d'une partie du mouvement syndical en « miniconseil du patronat à capital de risque », mais nous nous en tiendrons ici à une seule chose : cette conférence de presse était l'illustration la plus claire, la plus évidente, la plus limpide, de la véritable nature de l'Impact de Montréal : une « BUSINESS ». Or, une « business », ça n'a rien à voir avec une institution publique d'éducation, même si certains tentent encore de nous convaincre du contraire. Une « business », on mène ça comme une « business », selon les lois de la jungle de la « business ». Et ces lois sont impitoyables. L'une d'elle, fondamentale : réaliser le maximum de profits en diminuant les coûts. Or, quelle bonne idée pour diminuer les coûts que de « convaincre » ses amis au gouvernement libéral du Québec de financer la rénovation du stade Saputo à hauteur de 23 millions de dollars. Quelle bonne idée pour diminuer les coûts que de s'installer à peu de frais sur les terrains d'un cégep public, d'autant plus fragilisé qu'il est étranglé par des coupures budgétaires imposées par ce même gouvernement néolibéral. Quelle bonne idée pour diminuer les coûts que de s'emparer littéralement, morceau par morceau, d'un complexe sportif financé par les fonds publics à hauteur de 17 millions de dollars. Quelle bonne idée aussi que de prévoir, dans le protocole d'entente avec le Cégep, de pouvoir « assurer la visibilité de ses partenaires » en affichant de la publicité commerciale. Voilà comment doit manœuvrer un « businessman » dans la jungle de la « business » et c'est exactement ce que fait Joey Saputo.

Par ailleurs, cette jungle est remplie de dangers et la « main invisible » du marché peut surgir à tout moment pour étrangler le « businessman » imprudent... C'est ce qui est justement arrivé à l'Impact de Montréal en 2001 : un « désastre financier », écrit le

journaliste de la Presse canadienne Marc Tougas dans Le Devoir du samedi 4 février dernier.. Mais voyez plutôt ce qu'on dit de cet « épisode » sur le site de l'Impact de Montréal :

« En 2001, Valério Gazzola est de retour à la barre du club et on embauche même des joueuses [sic] européens comme Grégory Campi et George Papandreou. Toutefois, la saison allait être vraiment difficile alors que le groupe Ionian décidait de mettre fin à son implication dans le club et déclara la faillite en plein championnat ! La A-league dut mettre l'équipe sous tutelle pour pouvoir terminer la saison et Joey Saputo fut nommé administrateur pour la ligue. Nick De Santis fut désigné joueur-entraîneur et les membres de l'équipe durent subir des coupures de salaires. Sans ces nombreux sacrifices de la part des joueurs et du personnel du club, c'était la fin du soccer professionnel à Montréal. »

La jungle dans laquelle évolue l'Impact de 2012 n'a pas changé. On peut même dire que cette jungle du sport professionnel est devenue encore plus dangereuse et que la loi du profit y sévit avec une cruauté encore plus implacable, rendement maximum sur l'investissement oblige. Ce qui a mené à la faillite du groupe Ionian et à la presque disparition de l'Impact en 2001 peut tout à fait se reproduire en 2012, en 2013, 2018, 2020, 2037... ( c'est en écrivant ces dates qu'on réalise qu'un bail de 25 ans, c'est long... )

Qui souhaite vraiment que notre cégep soit entraîné dans cette jungle avec un « partenaire » qui, tout aussi gros soit-il, peut à tout moment se faire étrangler par la main invisible du marché ?



Syndicat des professeurs du collège Marie-Victorin - BIS Vol. 20, no 3

# Des nouvelles du Regroupement cégep : les comités de convention.

Comme vous le savez sans doute, le Regroupement cégep est l'instance de la FNEEQ où se réunissent et débattent les délégué(e)s provenant des syndicats de professeurs de cégep affiliés à la FNEEQ. Ces réunions ont lieu une fois par mois, et on y aborde des questions diverses, techniques et politiques, qui concernent les enseignant(e)s du collégial. La dernière de ces rencontres a eu lieu les 2 et 3 février derniers, à l'hôtel Holiday Inn Select du centre-ville de Montréal. Bien qu'il y ait déjà eu des rencontres du Regroupement plus chargées, notamment en temps de négociation, il n'en reste pas moins que ces réunions sont toujours l'occasion de recevoir de l'information importante pour les professeur(e)s ainsi que de connaître les derniers développements de nos pourparlers avec la partie patronale.

La rencontre de février aura d'abord été l'occasion de lancer l'affiche officielle et de présenter les thèmes du prochain congrès de la fédération, qui aura lieu à la fin mai. Sous le titre « Enseigner, militer, progresser », la FNEEQ nous convie à réfléchir aux meilleurs moyens de « défendre nos idées », « partager notre passion », « agir pour la société », « combattre les préjugés » et « se faire respecter » : tout un programme ! Avec de telles ambitions, nul doute que le congrès sera l'occasion de réflexions profondes et importantes sur notre travail et notre action syndicale. Nous vous tiendrons informé(e)s au fur et à mesure que les détails à propos de l'événement nous seront transmis. La rencontre a également permis à nos représentants sur divers comités conventionnés de faire état de leurs discussions avec les instances patronales : en voici un bref compte rendu.

## Comités de convention

Les comités de convention assurent le suivi quant à l'application de la convention collective et réalisent les mandats qui leur sont confiés par les parties nationales. Plusieurs opérations sont en cours, qui touchent les enseignant(e)s de Marie-Victorin de près ou de loin.

Le premier de ces comités, le *Comité national de rencontre* (sic), qui regroupe des représentant(e)s de la FNEEQ, du MELS et de la Fédération des cégeps, se penche actuellement, entre autres, sur la question de l'optimisation des programmes, sur les problèmes posés par les petites cohortes dans certains programmes et sur les moyens d'y pallier, ainsi que sur les mesures à mettre en place afin de répondre aux besoins particuliers de certain(e)s étudiant(e)s. Il est également à mettre sur pied une large enquête sur les conditions d'enseignement et de travail à la formation continue, dans la foulée de l'exercice sur la « profession enseignante » qui a eu lieu il y a quelques années pour dresser le portrait du travail des enseignant(e)s au régulier.

La question de l'*optimisation des programmes* est particulièrement préoccupante : il s'agit en effet, selon la volonté du MELS, de regrouper certains programmes par « famille » et de développer des programmes génériques qui, soutient-on, pourraient se substituer aux différents programmes actuels qui

seraient réunis en leur sein. Par exemple, à Marie-Victorin, les programmes qu'il est convenu d'appeler « techniques humaines » (TEE, TES, TTS) pourraient être regroupés au sein d'un seul et même programme qui pourrait, par exemple, comprendre une année de spécialisation dans l'un ou l'autre des domaines qui constituaient auparavant un programme en soi. Évidemment, cela ne va pas sans soulever quelques problèmes au niveau des ressources et de la sécurité d'emploi – sans parler de la pertinence et de la valeur réelle d'un tel diplôme « générique ». Le comité n'en est toujours qu'à l'étape de l'analyse des programmes, si bien que nous avons encore du temps pour « voir venir le train », préparer notre argumentaire et mettre au point notre stratégie lorsque les intentions patronales auront été précisées – mais il faudra demeurer extrêmement vigilants, plusieurs considérant qu'il s'agit là d'une remise en question larvée de la formation collégiale, en particulier technique dans le cas qui nous occupe. Quand on conjugue cette initiative à la loi 21 qui sera au programme de la prochaine session parlementaire à Québec, les raisons de nous inquiéter de la dévalorisation de la formation technique au cégep semblent on ne peut plus fondées et réelles.

Les travaux de recherche concernant les conditions de travail des chargé(e)s de cours de la *formation continue* sont entamés, et un questionnaire à l'endroit des membres sera élaboré d'ici l'été. Une opération de collecte d'information auprès des professeur(e)s concerné(e)s aura lieu une fois ce questionnaire finalisé.

Pour ce qui est des étudiant(e)s présentant des besoins particuliers, Micheline Thibodeau, vice-présidente de la FNEEQ, s'est montrée plutôt optimiste : selon elle, la FNEEQ parviendra à faire reconnaître à même la CI les rencontres entre collègues ou avec les services aux étudiant(e)s liées à la présence d'étudiant(e)s handicapé(e)s ou présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) dans nos classes. Un questionnaire est également en préparation pour établir la situation dans le réseau et évaluer l'impact réel de l'encadrement des EHDA dans nos cours. On nous dit que les discussions avec les patrons vont « très bien » dans ce dossier, et que ceux-ci comprennent bien notre souci de préserver l'autonomie professionnelle des enseignant(e)s tout en mettant en place des mesures permettant aux collègues d'accueillir les EHDA.

Le second des comités de convention est le *Comité consultatif sur la tâche* qui se penche, comme son nom l'indique, sur des questions liées aux ressources et à la tâche. Il regroupe des représentant(e)s du MELS, de la Fédération des cégeps et de la FNEEQ. Les travaux du CCT touchent présentement les programmes de Soins infirmiers et les « techniques lourdes de la santé » (telles que TRP, offert à Marie-Victorin), les programmes de Musique, ainsi que la question des ressources (en particulier celles liées à l'annexe I-11 de la convention collective, qui est apparue à la suite de la dernière ronde de négociation).

Les travaux relatifs au programme de *Soins infirmiers* avancent lentement, principalement en raison du manque de ressources de la FEC et de changements dans la représentation du MELS. En effet, malgré le dépôt d'un document FNEEQ accueilli favorablement par nos vis-à-vis, l'incapacité de la FEC à suivre le rythme de travail de la délégation FNEEQ et le remplacement d'un des délégués patronaux ont fait en sorte que les travaux sont « complètement suspendus » pour le moment. Les parties ont réitéré leur intention de travailler plus rapidement compte tenu de l'importance de parvenir à des résultats concrets en ce qui concerne la tâche des enseignant(e)s de Soins infirmiers. Malgré tout, on peut d'ores et déjà annoncer qu'il n'y aura pas de nouvelles ressources allouées à ce programme en 2012-2013.

Dans un dossier qui nous concerne de plus près, celui des techniques lourdes de la santé, les travaux n'avancent guère plus vite. Les rencontres prévues jusqu'à maintenant ont toutes été annulées par la partie patronale, si bien que la première rencontre du comité à ce sujet n'aura lieu que le 21 mars, pour une demi-journée seulement. Dans le cas du programme de Techniques de réadaptation physique, l'un des enjeux importants est celui de la supervision des stages en milieu externe et de leur financement – enjeu dont nous allons bien entendu suivre l'évolution de près afin de tenir les collègues informé(e)s. La FNEEQ en est d'ailleurs à documenter la situation qui prévaut dans le réseau par l'entremise des coordinations de département.

La question du financement des cours de Musique (en particulier en ce qui concerne les cours d'instrument) poursuit son chemin. Les discussions sont entamées depuis plusieurs mois maintenant, si bien qu'elles sont passablement avancées, à un point tel qu'on a jugé bon de « basculer » ce dossier dans les rencontres relatives au suivi des ressources en général. Localement, les changements à venir dans la manière de calculer la charge de travail des enseignant(e)s de Musique et de la valeur en termes de CI des cours individualisés ne devraient en principe pas poser de problème puisque les orientations préconisées par la Direction locale correspondent aux propositions de la FNEEQ. Des développements sont certainement à prévoir d'ici la fin de la session.

Enfin, le CCT doit parvenir à une entente sur la manière d'allouer et répartir 53 nouveaux ETC dans le réseau, prévus à l'annexe I-11 de la convention collective. Ces ETC étaient initialement prévus pour Soins infirmiers et les techniques lourdes de la santé, mais, les parties n'étant pas parvenues à s'entendre, ils devront être alloués à d'autres fins faute de quoi ils ne seront pas distribués avant 2013-2014 – ce qu'évidemment la FNEEQ cherche à éviter à tout prix. L'hypothèse discutée actuellement implique une modification des coefficients affectant certains paramètres du calcul de la CI (en particulier les PES, périodes-étudiants-semaines) ; celle-ci devra évidemment être acceptée par les parties (FNEEQ, FEC, Fédé et MELS) avant que les ressources ne soient distribuées.

Les réunions du Regroupement cégep s'étalant sur deux jours, il est impossible d'en donner ici un compte rendu exhaustif. Quelques-uns des sujets abordés à ces réunions font d'ailleurs

l'objet d'un article dans cette édition du B.I.S.. Si vous avez des questions sur les activités du Regroupement ou souhaitez avoir des précisions sur les sujets traités dans cet article, contactez l'un de vos représentants syndicaux !

## Vers une police d'assurance modulaire ?

François Parent  
Responsable syndical des assurances collectives.

Qu'est-ce qu'une police d'assurance modulaire ? Il ne s'agit pas d'une police individuelle concoctée sur mesure pour un individu (police cafétéria) mais bien d'une assurance concoctée par un groupe, mais comportant néanmoins des paramètres supposant des choix individuels. Ainsi selon l'étendue de la couverture et donc, selon la prime payée, des possibilités ou des choix s'offrent aux individus membres du groupe adhérent, selon leurs moyens ou selon leurs besoins.

Il y a deux ans environ, la RSA (regroupement des syndicats adhérents) a donné le mandat au CFARR (Comité fédéral des Assurances et des régimes de retraite) de la FNEEQ de se pencher sur la possibilité d'offrir une telle police à nos membres. Le temps est maintenant venu de vous consulter.

Le dossier sera présenté en assemblée sous peu, mais je peux d'emblée vous donner quelques indices : la police se déclinerait selon trois modules (A,B ET C), chaque module représentant une couverture en pourcentage pour l'assurance maladie, mais aussi pour les soins paramédicaux selon quatre groupes de spécialistes avec des maximums de remboursement par année différents.

Le **module A** : couverture pour les médicaments de 80 % pour les génériques, 70 % pour les brevetés et 70 % pour les soins paramédicaux du groupe 1 seulement. Coût moindre de 20 %

Le **module B** représente *grosso modo* le *statu quo* en termes de couverture et de prime.

Le **module C** représenterait le gros «kit» avec un remboursement de 100 % des génériques et 90 % des brevetés. Accès aux quatre groupes de spécialistes incluant la massothérapie.

Un coût de 17 % de plus en regard de notre couverture actuelle.

Changement majeur : la possibilité d'adhérer aux *soins dentaires* serait offerte sur une base individuelle, au lieu d'une base collective, c'est-à-dire par syndicat. Et là aussi une couverture de base serait offerte et une autre plus «chromée », mais à la condition de la conserver au moins trois années de suite. Pour les personnes intéressées, ceci représenterait un coût additionnel de 49 % pour ceux qui comme nous n'ont pas la couverture soins dentaires.

Pour plus de détails et pour un bon débat... surveillez votre avis de convocation

## Régime retraite

### Les employés du secteur public font largement leur part

Lettre ouverte du vice-président de la CSN

18 janvier 2012

Les régimes de retraite sont actuellement accusés de tous les maux. Ils sont ciblés par plusieurs comme étant une des causes liées aux difficultés rencontrées par certaines entreprises et par le gouvernement. Rien d'étonnant alors de voir des gens prendre la parole publiquement pour réclamer des changements majeurs à ceux-ci. C'est d'ailleurs ce qu'a proposé Mme Hélène Dauphinais, économiste et enseignante au cégep de Sherbrooke dans vos pages samedi dernier (La Presse le samedi 14 janvier). Cependant, afin de pouvoir avancer des solutions intéressantes et porteuses, il est important d'avoir une connaissance juste des faits et de la situation.

Ainsi, lorsque l'on parle du RREGOP, le régime de retraite des travailleuses et des travailleurs du secteur public, il faut savoir que les risques sont déjà partagés entre le gouvernement employeur et les salariés, à même leurs caisses respectives. Les travailleuses et les travailleurs ont de plus absorbé des hausses significatives de leurs cotisations à leur régime de retraite. De 5,35 % du salaire qu'elles étaient au début des années 2000, elles sont maintenant de 9,19 % (note 1), ce qui représente une augmentation de plus de 70 %. On peut appeler cela faire sa part, surtout lorsque l'on sait que le gouvernement employeur ne verse pas la totalité de ses contributions dans un fonds comme il devrait sans doute le faire...

Les coûts associés à certains droits dans ce régime de retraite sont, de plus, totalement assumés par les employés. Par exemple, le droit de cotiser pendant une période d'absence est assorti de l'obligation de verser également les sommes que l'employeur aurait dû déboursier si la personne avait été au travail, n'entraînant ainsi aucun coût supplémentaire pour le gouvernement !

Il nous apparaît aussi important de rappeler que le RREGOP n'est pas le régime de retraite généreux que certains voudraient nous faire croire. En effet, la rente moyenne des personnes retraitées du RREGOP est, selon la dernière évaluation actuarielle, de 21 847 \$ par année avant l'âge de 65 ans et de 8 979 \$ après 65 ans. Car la rente du RREGOP est coordonnée, c'est-à-dire réduite à compter de l'âge de 65 ans pour tenir compte des régimes publics, tel le Régime des rentes du Québec (RRQ). Ajoutez à cela les effets dévastateurs de l'inflation sur la rente de retraite, car celle-ci n'est pas pleinement indexée à la suite du décret gouvernemental de 1982, et vous comprendrez que nous sommes bien loin du rêve d'une retraite dorée sur un voilier dans les mers douces et chaudes des Caraïbes...

Concernant le retour au travail des retraités du secteur public, il est vrai que celui-ci doit être encadré, mais il faut aussi dire que les gens qui reviennent ainsi y travailler ne volent rien à personne. D'abord, ils reçoivent la rente qui leur est due en

vertu du régime de retraite actuel. De plus, pour travailler dans le secteur public, un retraité doit être embauché de nouveau et il recommence à travailler sans reconnaissance d'ancienneté. L'employeur n'a alors plus à verser des cotisations au régime de retraite (ce qui représente une économie). Mais surtout, leur embauche permet essentiellement de répondre aux graves problèmes actuels des pénuries de main-d'œuvre dans le secteur public.

Nous croyons à l'importance et à l'urgence d'un examen minutieux de la situation des régimes de retraite. C'est pourquoi, avec les employeurs, nous réclamons depuis plusieurs mois un comité de travail avec le gouvernement sur les enjeux et l'avenir de ceux-ci. Comme l'auteure de la lettre parue samedi le précise, les taux d'intérêt sont actuellement à des niveaux historiquement bas. Est-ce que cette aberration historique justifie que l'on saccage maintenant les régimes de retraite ? Une analyse basée sur des faussetés qui nous amène à agir dans la précipitation n'est certainement pas la bonne solution. Nous croyons qu'il y en a d'autres et de bien meilleures !

Note 1 : Il faut souligner que le taux appliqué par la CARRA est de 8,94 %. Cependant, comme la formule de calcul a été modifiée au 1er janvier 2012, l'exemption de base ayant été ramenée à 33 % du MGA au lieu de 35 %, le taux de 9,19 % doit être utilisé pour comparer les cotisations versées au début des années 2000 à celles versées aujourd'hui.

Jacques Létourneau

Vice-président de la CSN

### Le saviez-vous ?

Des taux d'intérêt bas sont présumés avoir pour effet de relancer l'économie en stimulant la consommation. Ceci est certainement vrai en partie, mais il ne faudrait pas négliger les effets délétères des bas taux d'intérêt sur les caisses de retraite : celles-ci voient leur croissance ralentir quand les taux d'intérêt sont bas, parce que les produits financiers dans lesquels sont placées nos économies donnent des rendements moins bons.

La caisse de retraite des employé(e)s du gouvernement du Québec, le RREGOP, est financé en partie par les cotisations des travailleuses et des travailleurs, et en partie par des cotisations de l'employeur, le gouvernement. Or, la caisse des employé(e)s est pleine à 103 % : les manques à gagner que l'on constate tiennent au fait que le gouvernement a virtuellement « emprunté » des milliards de dollars au Québécois(e)s en ne payant pas systématiquement la part qui lui échoit. Maintenant qu'au global il faut renflouer la caisse, plutôt que de payer sa part, le gouvernement propose à ses employé(e)s de payer davantage ou d'accepter de recevoir des prestations réduites !

Alors que les travailleuses et les travailleurs payent systématiquement leurs cotisations à leur fonds de retraite à chaque paye, les employeurs, y compris le gouvernement, ne sont pas quant à eux sous l'obligation de le faire. Ainsi, sont mises sur

ped des caisses fictives, qui font en sorte que les employeurs ne paient pas immédiatement les sommes qu'ils y doivent — on parlerait en anglais d'un « running bill ». C'est seulement à terme qu'ils devront déposer les montants correspondant à leurs engagements — ce qui ne se produit pas toujours, par exemple, quand une compagnie fait faillite avant d'avoir payé sa part des cotisations, ou que le gouvernement invoque un budget déficitaire pour se soustraire à son obligation légale de cotiser à la caisse.

Le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics) est un régime de pension à *prestations déterminées*. Ceci veut dire que nous savons déjà à quel montant nous aurons droit au moment de notre retraite, montant calculé en fonction de nos 5 meilleures années en termes de salaire — généralement les cinq dernières. On retrouve également des régimes de pension à *cotisations déterminées*, beaucoup moins avantageux pour les travailleuses

et les travailleurs : en effet, dans ce cas, les prestations sont déterminées en fonction de l'état de la caisse au moment du versement des prestations, qui peuvent fluctuer (habituellement à la baisse) en fonction des rendements de celle-ci. Le montant des prestations n'est pas garanti dans ce cas, ce qui peut rendre les prévisions budgétaires à moyen et long terme beaucoup plus difficiles à établir pour les retraités : si pour une raison ou une autre (la dévaluation de produits financiers toxiques, par exemple), la caisse venait à se contracter, les retraités verraient du même coup leurs prestations réduites. Cette formule, moins avantageuse pour les travailleuses et les travailleurs, convient par contre tout à fait aux patrons : en effet, ce type de régime ne peut pratiquement jamais se révéler insolvable, puisque les prestations sont ajustées en fonction de la capacité financière du régime. Il manque de l'argent dans la caisse ? Qu'à cela ne tienne : il s'agit de réduire le montant des prestations versées aux anciens cotisants. N'est-ce pas merveilleux !

## Enfin, une nouvelle plateforme CSN en éducation !

La CSN se prépare à adopter la nouvelle mouture de sa plateforme en éducation mise en chantier il y a déjà deux ans. Voilà un instrument qui donnera plus de poids à nos revendications.

### Les préoccupations syndicales et sociales de la CSN en éducation

La CSN, dès ses origines, a toujours été soucieuse de la formation des travailleuses et travailleurs. Cette préoccupation passe par l'école et l'éducation des citoyens. La CSN a été une force de changement et de promotion de l'éducation publique, en particulier lors de la Révolution tranquille qui a été marquée par la création des réseaux publics d'éducation accessibles à tous. De congrès en congrès, la centrale et ses fédérations affiliées adoptent des résolutions sur l'éducation, sur la formation et la défense de nos institutions d'éducation. Elles revendiquent la gratuité et l'accessibilité pour tous, le maintien et l'amélioration de notre système d'éducation qui se trouve souvent menacé dans son intégrité. La dernière menace en lice est l'abolition des commissions scolaires, ce qui suit de près le projet d'augmenter les frais de scolarité à l'université. La mondialisation et une privatisation sournoise risquent aussi de transformer notre système d'éducation et de l'éloigner des valeurs qui sont les nôtres ; ces menaces sont particulièrement visibles au niveau de l'enseignement supérieur, considérant l'accent mis sur l'économie du savoir. Nous devons être de plus en plus vigilants.

La CSN s'avère attractive pour les travailleuses et travailleurs de l'éducation. Elle les regroupe dans trois fédérations importantes : la FNEEQ qui rassemble exclusivement des syndicats d'enseignantes et d'enseignants ; la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP) qui réunit des syndicats d'employés de soutien des réseaux publics d'éducation ; la Fédération des professionnelles (FP) qui regroupe des syndicats de professeurs et de chercheurs. Depuis dix

ans, ces fédérations syndiquent ou accueillent de nouveaux syndicats, lors de la préparation des négociations du secteur public, et d'autres provenant de l'enseignement privé. Le pouvoir de négociation de la centrale et des fédérations exerce un nouvel attrait pour ces syndicats et pour d'autres travailleurs non syndiqués. Une nouvelle plateforme devient ainsi un outil important pour appuyer nos revendications et mieux soutenir l'action sociale de la CSN.

### Le projet de plateforme renouvelée

Plusieurs changements dans le domaine de l'éducation ont rendu nécessaire cette nouvelle plateforme : entre autres, de nouveaux modes de gestion inspirés de l'entreprise privée ; une internationalisation plus grande du secteur et le développement d'accords internationaux qui vont de pair avec une marchandisation de l'éducation ; l'arrivée en grand nombre d'élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA); la baisse démographique dans certaines régions du Québec ; le discours d'une droite décomplexée qui veut réduire le budget de l'éducation et ramener les études à une dimension essentiellement utilitaire. Devant ces mutations, la CSN lance un projet cohérent qui insiste sur des aspects essentiels : l'accessibilité de l'éducation, son financement adéquat, son autonomie.

Un premier document a été présenté aux instances de la CSN en décembre dernier, aux fins de consultation auprès des fédérations et conseils centraux. Ce document rassemble les nombreuses résolutions déjà adoptées par la centrale lors de ses congrès. Une ancienne plateforme avait été adoptée en 1990, qui contenait les positions traditionnelles et conjoncturelles en matière d'éducation et de formation. Il fallait mettre celle-ci à jour, car le monde de l'éducation a connu bien des changements au Québec depuis vingt ans, sans parler de ce qui se profile pour l'avenir. L'actuel gouvernement du Québec a déclaré l'éducation

comme une priorité nationale ; les autres partis politiques ont aussi pris des engagements à cet égard. La CSN a donc besoin d'une vision intégrée de ses revendications, selon un encadrement qui oriente ses membres syndiqués et qui puisse augmenter son attraction et mieux intervenir publiquement.

Les champs de préoccupations du document soumis à la consultation couvrent les domaines suivants : le secteur de l'enseignement primaire et secondaire, autant public que privé ; le secteur de l'enseignement collégial, les cégeps et collèges privés ; le secteur de l'enseignement universitaire ; la formation continue, à l'école publique et en entreprise. Il englobe aussi une vision de nos institutions d'éducation et le rôle important de la société civile en matière d'éducation, afin de rejoindre les diverses associations communautaires actives et collaboratrices de la centrale. La plupart des recommandations s'adressent au gouvernement du Québec et à ses organismes administratifs en éducation et en formation. Le document met aussi en valeur les nombreuses préoccupations de nos membres, celles actuelles et celles anticipées dans le futur. Le document énonce également, en dix propositions ou déclarations, les orientations majeures de la centrale.

### Journées de réflexion préparatoires

Afin de bonifier le contenu de la plateforme en éducation, la CSN a tenu deux journées de réflexion sur les divers sujets contenus dans son projet. La première s'est tenue en février 2011 et une récente, en fin janvier 2012. Lors de cette dernière journée de réflexion, la participation des membres des trois fédérations affiliées a été étonnante et très productive (125 militantes et militants s'y sont inscrits) ; y participait également le Conseil central du Montréal métropolitain et l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA). Les objectifs de l'opération visaient l'ajustement des positions émises dans le document et les 60 recommandations et 10 orientations retenues. Un document amélioré sera réécrit en regard des préoccupations qui ont fait consensus au sein des huit ateliers et de la plénière. Au cours du prochain mois, le comité de l'éducation de la CSN ainsi que le comité exécutif de la centrale en examineront la pertinence. Le document final devrait être soumis en mars prochain au conseil confédéral de la centrale, instance qui décide des orientations entre les congrès.

Enfin, nous aurons une vision forte et emballante de notre action en éducation, dont nous pourrons mieux nous inspirer lors de nos revendications en négociation. Toutes les fédérations affiliées à la CSN seront en congrès d'orientation au cours de la présente année ; elles pourront alors s'approprier cette nouvelle plateforme et surtout, en promouvoir la défense.

On peut rejoindre le comité école et société à l'adresse : [cesfneeq@csn.qc.ca](mailto:cesfneeq@csn.qc.ca)

## Jugement de la Commission des relations du travail sur les négociations de 2005

### La CRT cinglante à l'endroit du gouvernement

Suite à une plainte déposée par quinze organisations syndicales, la Commission des relations du travail (CRT) a statué, le 30 janvier dernier, que le gouvernement libéral de Jean Charest avait été de mauvaise foi lors des négociations visant le renouvellement des conventions collectives des employé(e)s de l'État en 2005. La CRT déclare que le gouvernement a manifesté de la mauvaise foi dans cadre de la négociation sur les salaires ainsi qu'en incluant l'équité salariale dans les négociations salariales. Même s'il intervient plus de six ans après le fait, ce jugement n'en demeure pas moins un très bon signe pour la suite des choses.

Le jugement se réfère à une abondante jurisprudence couvrant les 4 dernières décennies, autant au Québec qu'au Canada, pour démontrer que le gouvernement a failli à ses obligations lors de la ronde de négociations 2003-2005. On y lit entre (beaucoup d'autres que : « [72] l'adoption, dès le départ des négociations, d'une position ferme à prendre ou à laisser, et de son maintien tout au long du processus [ ] ne constitue pas une négociation de bonne foi. Ce n'est pas un comportement où l'on s'engage «à chercher honnêtement un compromis» ou encore « une attitude démontrant un effort véritable et réel d'entente»[ ] [75] Il ne s'agit pas d'une négociation ferme, mais d'une négociation fermée. » (CRT, 2012 QCCRT 0043) Le jugement de la CRT à l'endroit du gouvernement est cinglant, et on ne peut que constater l'abondance des points d'exclamation tout au long de cette décision aussi bien documentée que ressentie par le Commissaire, qui condamne ouvertement l'attitude et les actions du gouvernement.

Ce jugement, bien que très important pour la cause des salarié(e)s de l'État, n'est pas exécutoire : il s'agit d'une décision administrative, qui n'a pas de valeur judiciaire. Les parties en cause dans ce litige (dont ne font pas partie la CSN ou la FNEEQ) sont à négocier des redressements, mais rien ne les contraint d'y parvenir. Parallèlement, la CSN, avec d'autres organisations syndicales, est impliquée dans la contestation en Cour supérieure de la loi 43 (« le décret »), qui mit un terme aux mêmes « négociations » de 2005. Ces recours judiciaires et administratifs s'inscrivent dans une stratégie commune de la part des organisations syndicales, dont les fruits profiteront à tous les employé(e)s de l'État. Contrairement à la décision de la CRT, le jugement de la Cour supérieure sera exécutoire et contraindra les parties : mais il faudra encore faire montre de patience, la cause étant toujours à l'étude. La CRT vient de nous donner de bonnes raisons d'espérer un règlement qui nous soit favorable !



# Grève étudiante

Vous n'êtes pas sans savoir que les étudiant(e)s ont adopté, le 1<sup>er</sup> février dernier, une proposition concernant le déclenchement le 21 février prochain d'une grève générale illimitée pour s'opposer à la hausse des frais de scolarité à l'université. C'est par une écrasante majorité, 78 % des étudiant(e)s présent(e)s à la réunion de leur Assemblée générale s'étant prononcés en faveur de la grève, que celle-ci a été adoptée. Au plan national, les niveaux plancher fixés par les associations étudiantes pour obtenir un mandat de grève (20 000 étudiant(e)s dans 9 associations différentes) ont été atteints, si bien que ce n'est qu'une question de temps avant que celle-ci ne soit déclenchée à la grandeur du réseau.

Par sa participation à la *Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics*, la FNEEQ partage les revendications étudiantes contre la hausse des frais et en faveur de la gratuité scolaire. Nous vous rappelons par ailleurs que l'Assemblée générale des professeur(e)s du cégep Marie-Victorin a adopté en novembre dernier une proposition d'appui aux étudiant(e)s dans leur lutte contre la hausse des frais. Concrètement, cet appui signifie :

- qu'aucun travail scolaire obligatoire ne doit être demandé aux étudiant(e)s pendant la durée de la grève ;
- qu'aucune évaluation sommative ne doit être prévue immédiatement au retour de la grève ;
- qu'aucune remise de travail ne doit avoir lieu immédiatement au retour de la grève.

Vous pouvez bien sûr suggérer aux étudiant(e)s d'utiliser une partie du temps libéré par la grève pour se mettre à jour et compenser le retard qu'elles et ils auraient pu accumuler au cours des premières semaines de la session. Par contre, vous ne pouvez leur imposer ce travail, ni quelque travail scolaire que ce soit.

Nous vous invitons bien sûr à exprimer votre appui à la lutte contre la hausse des frais en venant manifester avec les étudiant(e)s quand des actions seront prévues, si vous êtes libre ou si il y a une levée de cours. Le SPCMV, la FNEEQ et la CSN seront présents pour les appuyer dans leurs revendications.

Nous vous tiendrons informé(e)s des développements qui surviendront dans les prochains jours et les prochaines semaines mais surtout des paramètres du protocole de grève négocié entre la Direction du cégep et le Syndicat étudiant, nous serons en mesure de vous fournir des détails plus précis sur la suite des choses.

**Si vous avez des questions concernant la grève, prière de vous adresser à l'Exécutif du SPCMV.**